

Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 9 mars 2017

Date de convocation :
24 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 09 mars à 19h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT.

Etaient présents : M. Sylvain LAMBERT, MMES Martine MERELLE, Corinne DAVERDIN, Christine CHTCHTIGROVSKY, Yasmina BEGHADI Josiane MAILLEBOUIS,, Aurélie GRAND, Maryse PAVARD, Estelle PRUVOST

Absentes : MMES Sandrine BUISSON, Sandrine MOREIRA DA CRUZ

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Secrétaire de séance : MME Martine MERELLE

La séance débute à 19h00

M. Hafid ZAARI, Manager des Ventes Collectivités Locales 78 du groupe LA POSTE, invité par Monsieur le Président, vient présenter les nouveaux services à la personne proposés par la POSTE ; il s'agit d'une diversification des services du facteur habituel, qui sera formé à ces nouvelles compétences.

A ce jour, elles visent à renforcer le lien social, se présentent sous deux formes : assurer une visite régulière chez les personnes âgées, identifiées comme fragiles, et une surveillance des biens communaux, respectivement dénommées Solution Proxi Vigie Cohésio, et Proxi Vigie Biens.

Ces deux services sont facturés à la commune, au tarif unitaire de 4.40 € HT par visite chez les particuliers, sur la base de 5 personnes au minimum, avec possibilité de 6 visites par semaine, et de 3.90 € HT pour la surveillance des biens communaux, sur la base de 10 sites au minimum, et 3 observations hebdomadaires.

M. le président intervient pour signaler que sur la commune, le CCAS a du mal à identifier les personnes qui seraient intéressées par ce genre de service ; il ajoute que sur l'opération Canicule lancée à l'été 2015, aucune personne de plus de 65 ans ne s'était manifestée pour bénéficier des aides proposées par le CCAS (apport d'eau minérale, visites...)

M. le Président ajoute que l'on pourra faire distribuer un questionnaire et une information sur le service « Proxi Vigie Cohésio » par le facteur habituel, ce qui incitera peut-être plus les personnes à se manifester, dans la mesure où elles le connaissent bien et lui font confiance. M. ZAARI part à 19h30.

MME Martine MERELLE est désignée secrétaire de séance

M. le Président fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2016.

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal. Il est approuvé à l'unanimité.

1/ Exécution du budget 2016

M. le Président précise que la Trésorerie de Saint-Arnoult ne nous a pas encore communiqué le compte de gestion et le compte administratif 2016. On ne peut de ce fait établir le budget 2017.

Il fait néanmoins un point sur le budget 2016, en disant que l'on avait prévu la somme de 7761.30 € en dépenses, et que le CCAS a dépensé 5 623.08 €, et que l'on avait prévu la somme de 7 761.30 € en recettes. Il informe que la commune avait omis de verser les 2000 € de subvention. L'absence d'obligation de délibération a fait que la mairie n'a pas traité le versement. Le CCAS finit l'année à l'équilibre. Il ajoute que la commune a depuis versé la somme de 2000 €.

Il précise que le budget est maîtrisé, que le poste principal est celui des fêtes et cérémonies (apéritif des 4 CCAS, repas des Aînés et colis de fin d'année (4239.62€). Les aides versées se sont montées à 1323 €.

M. le Président ajoute que le budget communal abondera celui du CCAS en 2017.

Il demande s'il y a des questions, et passe au point suivant de l'ordre du jour

2/ Demandes d'aides**- Demande d'aide de la part de MME X pour la cantine de sa fille, XX.**

M. le Président parcourt les ressources et dépenses du foyer sur les trois derniers mois ; il résulte de ces montants que le foyer peut prétendre à une aide de 50% pour le règlement de la cantine de XX sur le dernier trimestre 2016.

M. le Président lit le projet de délibération ; il demande s'il y a des questions, des abstentions, des oppositions.

La délibération est votée à l'unanimité.

- Demande d'aide la part de MME Y pour la cantine et l'étude de ses trois enfants, YA, YB et YC pour la période de janvier et février 2017

M. le Président parcourt les ressources et dépenses du foyer sur les trois derniers mois ; il résulte de ces montants que MME Y peut prétendre à une aide de 65% pour le règlement de la cantine et l'étude de ses enfants.

M. le Président lit le projet de délibération ; il demande s'il y a des questions, des abstentions, des oppositions.

La délibération est votée à l'unanimité.

3/ Informations et questions diverses**Point sur la situation de MME Y**

M. le Président relate les dernières nouvelles dont il a eu connaissance concernant la situation de MME Y. Son ex-compagnon ne s'est pas présenté au tribunal en février ; il a fait un courrier indiquant qu'il abandonnait ses droits sur ses enfants. Le juge doit se prononcer sur cette demande ; MME Y a trouvé depuis quinze jours un emploi d'ATSEM à Hermeray, ce qui lui convient très bien au niveau des horaires pour ses enfants. Le bail de son appartement a été signé devant notaire, et son père se porte caution. L'abonnement pour l'électricité a été modifié et mis à son nom.

VITARIS

M. le Président informe que VITARIS a entrepris de prendre rendez-vous avec ses abonnés pour changer le matériel désuet. Les abonnés de Rochefort (au nombre de deux à ce jour) ne sont à priori pas concernés puisqu'ils sont bénéficiaires des services depuis peu (2016) et sont équipés de matériel récent.

Lutte contre la précarité

M. le Président revient sur le fait que le CCAS a du mal à identifier les personnes qui sont en difficulté puisqu'elles ne se manifestent pas. MME Corinne DAVERDIN suggère que l'on fasse paraître un article qui regrouperait toutes les aides qu'il est possible de proposer dans le Vivre @Rochefort, ainsi que sur le site. Elle se propose de rédiger cet article.

M. le Président demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 20h13.

Liste des délibérations prises lors de la séance du jeudi 9 mars 2017 :

DCadm 2017-01 – Aide pour la cantine de XX

DCadm 2017-02 – Aide pour la cantine et l'étude des enfants de MME Y (YA, YB, YC)

Le président du CCAS
M. Sylvain LAMBERT



